

DOSSIER ■ 5

Politique paysagère et urbaine du Parc : des outils pour agir

ÉCONOMIE ■ 2

Pour des entreprises respectueuses de l'environnement

ENVIRONNEMENT ■ 4

Réduction des émissions de CO₂ : les communes s'engagent

ÉDUCATION ■ 8

« Les petits éco-citoyens du Parc » au jardin !

TOURISME ■ 9

Le Parc aide les communes à réglementer ses chemins ruraux



Parc
naturel
régional

Oise - Pays de France



Éditorial

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France a aujourd'hui 6 ans d'existence, l'heure est venue d'un premier bilan.

Dans un contexte de pressions foncières générées par la proximité de Paris et de l'aéroport de Roissy, l'équilibre entre le développement de notre territoire et la préservation de nos espaces naturels, de nos paysages et de notre patrimoine bâti est l'objectif premier du Parc. C'est une préoccupation locale mais c'est aussi un enjeu régional voire national. L'aménagement de ce territoire représente un défi majeur pour l'Ile-de-France, la Picardie et plus généralement le Bassin parisien car, situés à moins d'une heure de Paris, nos trois forêts et notre espace rural constituent l'un des derniers poumons verts du nord de la région Parisienne.

C'est pourquoi la maîtrise de l'évolution du territoire est l'objectif prioritaire de la charte du Parc. Le Parc assiste les élus lors de l'élaboration de leur document d'urbanisme. Pour les aider à réfléchir sur leur territoire communal, à poser de bons diagnostics et envisager des projets d'aménagement et de développement de qualité, intégrant les enjeux de préservation des paysages naturels et bâtis, il met à leur disposition une gamme d'outils : plans de paysage, études urbaines, et cahiers de recommandations architecturales.

Ces outils peuvent paraître de prime abord peu concrets. Aussi, le cahier central de ce magazine a pour ambition de vous les expliquer et de vous faire comprendre en quoi ils sont essentiels à la politique d'aménagement du Parc et de ses communes.

Un indicateur illustre d'ores et déjà leur utilité : alors qu'ils sont librement demandés au Parc par les élus, 3 plans de paysage, concernant 29 communes, ont déjà été réalisés, 40 études urbaines sont terminées ou en cours d'élaboration et 24 cahiers de recommandations architecturales sont édités ou sur le point de l'être.



Patrice Marchand
Président du Parc naturel régional
Oise – Pays de France
Conseiller général de l'Oise
Maire de Gouvieux

- Directeur de publication **Patrice Marchand**
 - Directrice de la rédaction **Sylvie Capron**
 - Rédactrice en chef **Dorothee Rulence**
 - Rédaction **Valentine Peters, Parc naturel régional Oise - Pays de France**
 - Photo couverture © **D. Grouard PNR OPF**
 - Photos non légendées © **PNR OPF**
 - Réalisation **Markedia : www.markedia.net**
 - Impression **Groupe des imprimeries Morault**
 - Tirage **70 000 exemplaires** – Imprimé sur papier issu de forêts durablement gérées
- ISSN : 1774-5683 – Reproduction interdite



Soyons Parc ■ Fév.- Mai 2010

côté économie

Pour des entreprises respectueuses de l'environnement

Depuis deux ans, le Parc naturel régional Oise - Pays de France sensibilise et accompagne les entreprises dans une démarche environnementale.

Dans un premier temps, en 2008, le PNR a proposé aux établissements hôteliers de réaliser un diagnostic environnemental de leur établissement.

Concrètement, à l'occasion du diagnostic réalisé par un consultant spécialisé au cours d'une visite de l'établissement, tous les aspects environnementaux sont abordés : paysage, consommation d'eau et d'énergie, gestion des déchets, bruit, qualité de l'air (intérieur et extérieur)...

Initiative étendue en 2009 à l'ensemble des établissements touristiques du territoire (gîte, chambre d'hôtes, hôtel, camping, site de loisirs et de visites, résidence de tourisme, salle de réception, de séminaire ou restaurant-brasserie, etc.). Le Parc a également jugé oppor-



es uses de ement

tun de sensibiliser les professionnels de la coiffure, dont l'activité requiert l'utilisation de différents produits, ainsi que des quantités d'eau et d'électricité importantes, en organisant une journée d'échanges avec des professionnels de l'environnement.

L'obtention de l'éco-label européen ou de la marque Parc en prime !

Au total, sept établissements hôteliers, dont un gîte, ont bénéficié du diagnostic environnemental (dont le coût est pris en charge à 80% par le Parc), visant à mesurer l'impact de leur activité sur l'environnement. L'objectif est d'informer et de sensibiliser le chef d'entreprise et d'orienter le fonctionnement de l'établissement, pour que celui-ci devienne plus respectueux de l'environnement. L'enjeu est considérable puisqu'il permettra, non seulement, de diminuer les coûts d'exploitation et de mieux maîtriser les charges, mais également de valoriser l'image de l'établissement tout en mobilisant son personnel autour d'un projet fédérateur. Les recommandations et les outils remis au chef d'entreprise lui permettront, s'il le souhaite, de mettre en œuvre des actions afin d'obtenir l'écolabel européen pour les services d'hébergement touristique ou la marque *Accueil du Parc*, signes officiels de reconnaissance de leur engagement environnemental, permettant de se démarquer de la concurrence.

Cette année le Parc offre la possibilité aux chambres d'hôtes de son territoire de bénéficier d'un diagnostic environnemental personnalisé. Suite à cela le propriétaire de la chambre pourra présenter un dossier pour obtenir l'éco label européen.
© D. Grouard PNR OPF

Contact : si vous êtes intéressés pour vous inscrire dans cette démarche (en cours jusqu'en juin 2010) ou pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter Bénédicte Garcia, chargée de mission développement économique au : 03 44 63 65 65.

Coiffeurs respectueux de l'environnement : un label pour les distinguer

Avec plus de 130 salons de coiffure sur son territoire, le Parc a choisi de travailler avec les professionnels de la coiffure, de les informer et de les accompagner dans leur démarche environnementale. Les professionnels de ce secteur, rassemblés au sein des institutions de la coiffure, se sont mobilisés eux-mêmes depuis 2008, en travaillant à la mise au point d'un label, en partenariat avec l'ADEME : « Développement durable : mon coiffeur s'engage ». Une première journée d'échanges a été organisée, en partenariat avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, le 28 septembre dernier pour aborder les différentes solutions concrètes (mousseurs placés au niveau des bacs

Quelques chiffres

La coiffure est un secteur important puisque c'est la deuxième branche artisanale, après le secteur du bâtiment (un million de personnes vont se faire coiffer chaque jour !). 80% de la demande énergétique dans un salon est liée aux sèche-cheveux et au chauffage (climatisation). 50% de l'eau consommée dans un salon est utilisée pour les shampoings.

à shampoing, utilisation de produits naturels, etc.) pouvant être mises en œuvre dans un salon de coiffure, afin de mieux prendre en compte l'environnement. Il ne s'agit là que d'une première étape pour mieux cerner les attentes des professionnels de la coiffure, et envisager avec eux les suites à donner à cette action en 2010.

Rappelons enfin, qu'en termes d'éducation à l'environnement, tous les écolabels pratiqués en salon de coiffure peuvent aussi être adoptés chez soi ! ■

Témoignage

Monsieur ATHANE – « Le Salon de Nicolas »

« Très motivé par l'aspect environnemental lié à notre métier, je me suis rendu à la Maison du Parc à la journée du 28 septembre dernier sur « Les métiers de la coiffure et le développement durable ». Les factures toujours plus élevées en consommation d'eau et d'électricité m'ont amené à réfléchir à une gestion plus optimisée du salon. J'ai déjà mis en place des systèmes que j'ai trouvés dans des magasins de bricolage, comme des petits « mousseurs » placés au niveau des robinets d'eau qui mélangent l'air et l'eau et permettent ainsi une diminution de 30% de la consommation d'eau, à qualité de service égale.

Je regrette que la profession ne soit pas suffisamment mobilisée sur le sujet. Suite à la journée organisée par le Parc, une représentante de la Chambre des Métiers est venue au salon passer quelques heures pour établir un diagnostic environnemental à l'issue duquel j'ai reçu un rapport suggérant des pistes d'amélioration. Exemple : revoir l'isolation du salon, difficile à chauffer avec des fenêtres à simple vitrage ! Autre piste : mettre en place des ampoules basse consommation, etc. L'idée est aussi de travailler sur une gamme de produits de soins plus naturels, mais l'offre de produits bio est encore peu étendue.

J'ai fait la demande du label « Développement durable : mon coiffeur s'engage ! » et j'ai reçu le dossier de candidature. Pour mon salon, c'est une opportunité de me démarquer de la concurrence en expliquant à ma clientèle une démarche éco-responsable. Même si le personnel du salon n'a pas de formation spécifique, nous en parlons tous les jours

et chacun est sensible, notamment aux consignes de tri des déchets, geste que nous faisons déjà tous au quotidien à la maison. Nous avons mis en place à ce sujet, un dispositif de tri avec des poubelles dissociées pour ne pas mélanger les différents types de déchets ».



Depuis 2009 les salons de coiffure peuvent prétendre au label « développement durable mon coiffeur s'engage », en répondant à des critères visant à améliorer leurs performances environnementales.

Réduction des émissions de CO₂ : les communes s'engagent

S'impliquer en tant qu'usager

En tant qu'usager de ces bâtiments (gymnase, maison des associations, école...), nous avons aussi une responsabilité, un comportement à adopter qui doit se traduire par quelques gestes simples : ne pas ouvrir les robinets de radiateurs « à fond », éteindre la lumière en quittant une pièce (y compris les toilettes), en cas de dysfonctionnement (surchauffe) alerter la mairie...

Soucieux de l'accroissement des émissions de gaz à effet de serre produits par l'activité humaine et conformément aux orientations nationales « diviser par 4 les émissions françaises de gaz à effet de serre (GES) à l'horizon 2050 », le Parc naturel régional Oise – Pays de France, souhaite, à son échelle, s'impliquer dans cette voie en proposant aux communes des démarches de conseil en orientation énergétique.

Le Parc aide les communes à réduire leurs émissions de CO₂

Sur le territoire national, les usages quotidiens des particuliers (déplacements, chauffage des logements, consommation d'eau chaude et d'électricité) génèrent 50% des émissions de CO₂ (autant que le secteur des transports, de l'industrie et de l'agriculture). Agir sur l'habitat est donc une priorité. C'est l'objectif que s'est assigné le Parc, dans le cadre de son contrat ATEnEE (Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique), signé avec l'Ademe, l'Etat et la Région Picardie, en proposant aux communes qui le souhaitent de réaliser des diagnostics énergétiques de leurs équipements publics (école, mairie, salle communale...).

L'application d'une telle démarche est souvent l'occasion pour les communes de s'interroger sur les marges de progrès en termes d'isolation, de modernisation de leurs équipements publics ou de recours à des énergies renouvelables. Elle permettra aussi aux communes volontaires de se mettre en conformité ou d'anticiper la future législation en la matière, avec l'objectif de mettre en œuvre rapidement des actions de maîtrise des consommations d'énergie.

Pour le bâti, les enjeux ne touchent pas uniquement la construction neuve mais surtout la gestion et la rénovation du bâti existant.

Quant à l'éclairage public, le diagnostic sera intégré à une démarche avec un double objectif d'économie d'énergie et de lutte contre la pollution lumineuse (éclairage inutile du ciel).



Le diagnostic repère les points négatifs de l'établissement et propose des solutions pour y répondre. Ici le radiateur ne possède pas de thermostat et les combles ne sont pas assez isolés.

Mettre en œuvre une démarche de conseil et diagnostic en orientation énergétique

La démarche de conseil et diagnostic en orientation énergétique, pilotée par le Parc et réalisée par un bureau d'étude spécialisé (Deltawatt) se déroule sur environ 18 mois (février 2009 / septembre 2010).

■ **Etape 1** : analyse économique à partir des factures et feuillets de gestion.

■ **Etape 2** : visite des bâtiments et analyse technique des installations avec les points forts et points faibles.

■ **Etape 3** : élaboration des propositions d'actions chiffrées.

■ **Etape 4** : rédaction d'un rapport d'audit pour chaque bâtiment, d'un rapport sur l'éclairage public, d'un rapport de synthèse sur l'ensemble du patrimoine bâti.

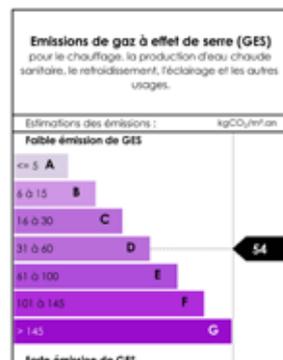
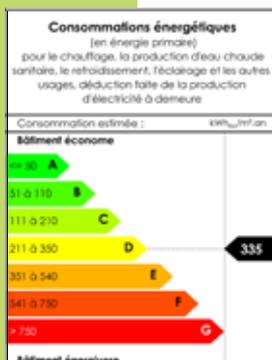
15 communes ont répondu à l'appel à candidature du Parc naturel régional qui a eu lieu en avril 2008 : Asnières-sur-Oise, Barbery, Chamant, Chaumontel, Coye-la-Forêt, Ermenonville, Gouvieux, La Chapelle-en-Serval, Lamorlaye, Montigny-Sainte-Félicité, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Thiers-sur-Thève, Seugy, Viarmes.

Collectivité ou particulier, chacun d'entre nous doit aujourd'hui, par ordre de priorité :

1/ **Economiser l'énergie** dans nos gestes au quotidien en éteignant les veilles de nos appareils Hi-Fi, ordinateurs, TV... et en utilisant une multiprise munie d'un interrupteur, en s'équipant de lampes basse consommation, en dégivrant son congélateur etc.

2/ **Améliorer l'efficacité énergétique** en isolant son habitation, en privilégiant les équipements économiques (les « étiquettes énergie » nous informent sur la consommation énergétique de tel produit électrique ou électronique).

3/ **Recourir aux énergies renouvelables** dans le respect de l'architecture et du paysage de notre territoire.



Afin de mettre ses bâtiments aux normes environnementales et réduire ses émissions de gaz à effet de serre, la Maison du Parc a elle aussi bénéficié d'un diagnostic énergétique. Ces tableaux vous montrent les résultats de ce diagnostic.

Politique paysagère et urbaine du Parc : des outils pour agir

Commune de Lassy

Photographie (c) D. Grouard

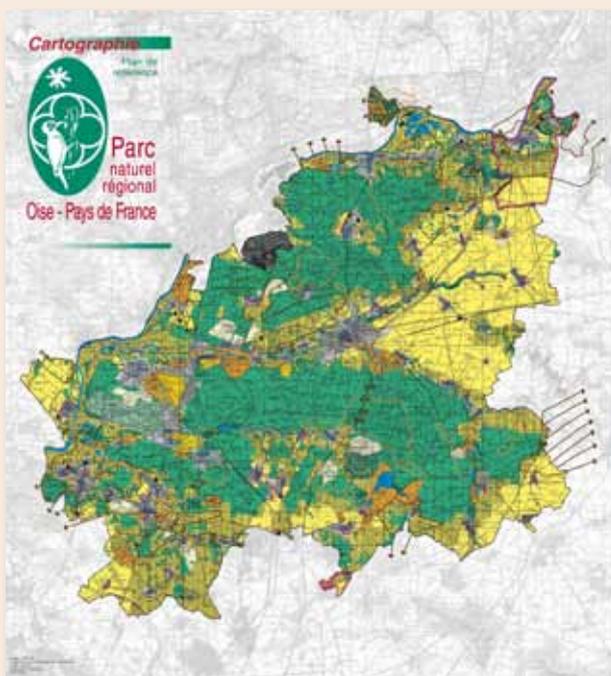
Si le Parc naturel régional Oise - Pays de France, terre d'origine des Valois et des Bourbons, a su conserver un patrimoine historique et culturel riche et un caractère naturel affirmé, il subit, au contraire de beaucoup de Parcs, de très fortes pressions foncières. Celles-ci résultent de la proximité de l'agglomération parisienne et de l'aéroport de Roissy. Ce phénomène menace les sites remarquables, en particulier les grandes forêts de Chantilly, Ermenonville et Halatte. C'est pourquoi le Parc mène une politique importante en matière d'urbanisme qui se traduit dans la Charte par un principal objectif : la maîtrise de l'urbanisation.

La Charte du Parc, un document pour la préservation des patrimoines du territoire

La Charte du Parc naturel régional comporte 9 objectifs dont le 5^{ème} traite de l'urbanisme.

Le Code de l'urbanisme pose comme principe la compatibilité des documents d'urbanisme communaux (PLU et cartes communales) et intercommunaux (Schémas de cohérence territoriale) avec la Charte du Parc. La Charte, valable pour 10 ans, a une portée juridique de plus en plus reconnue et s'applique dans des limites définies, qui ne sont pas forcément les limites administratives habituelles, les communes du territoire pouvant être partiellement comprises dans le Parc. La compatibilité de ces documents d'urbanisme se juge en particulier sur une cartographie essentielle de la Charte : le plan de référence. Ce plan repose sur un état des lieux du territoire précisant la destination des sols, les secteurs d'intérêt et de sensibilité paysagère, les corridors écologiques, les sites d'intérêt écologique (habitats remarquables, espèces floristiques et faunistiques rares).

Sur le plan de référence de la Charte, la préservation des corridors écologiques, la préservation des paysages et la préservation des milieux conduisent à une maîtrise de l'urbanisation. La Charte du Parc pose comme principe majeur que toute nouvelle construction doit se faire à l'intérieur des villes et villages. Cependant un développement modéré du bâti est envisageable sur l'extérieur quand il est étudié préalablement dans les études proposées par le Parc.



Le plan de référence est un élément essentiel de la Charte du Parc

Le plan de paysage

Le plan de paysage est un document, conçu à l'échelle intercommunale, comme un véritable projet de territoire. C'est un outil d'aide à la décision à l'usage des élus et des acteurs locaux. Il doit les aider à penser le paysage où ils vivent et surtout leur donner la possibilité d'exprimer leurs souhaits et leurs attentes. Il invite à une vision partagée sur ce qu'est « leur paysage », ce qu'il va devenir et surtout ce qu'ils souhaitent qu'il devienne. Il est conçu à l'échelle des unités paysagères du Parc (entités présentant un paysage cohérent de plusieurs communes). Il met en avant les caractéristiques propres à un paysage (reliefs, eau, boisements) ; il identifie les dynamiques locales (activité agricole, développement de l'activité économique, de l'habitat...), et permet de définir un projet local, conforme aux

objectifs de la Charte, concrétisés dans un programme d'actions (aménagement de points de vue, création de parcours de découverte des paysages, réhabilitation d'entrées de villes et villages, requalification d'espaces publics dégradés, inscription dans les documents d'urbanisme d'éléments de patrimoine à préserver). Actuellement, trois plans de paysage existent, celui de la Thève Amont, celui de la vallée de l'Ysieux et du marais du Lys, et enfin celui de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte.

Deux ans sont nécessaires à la réalisation d'un plan de paysage. Ce document pour la partie diagnostic est consultable par tous, sur le site Internet du Parc www.parc-oise-paysdefrance.fr.

Les cahiers de recommandations architecturales se composent d'une pochette et de plusieurs fiches techniques. Alors que le recto de chaque fiche présente un état des lieux, le verso propose des recommandations, ici les couleurs des toitures, volets et murs.



Deux outils pour accompagner les communes dans leurs réflexions : le plan de paysage et l'étude urbaine

Les études urbaines

Les études urbaines poursuivent et précisent la réflexion menée lors de l'élaboration des plans de paysage. Suivant l'objectif 5 de la charte « les communes s'engagent à réaliser cette étude préalablement à leur document d'urbanisme ». L'étude commence par un diagnostic paysager du territoire de la commune, puis s'intéresse au patrimoine bâti afin de préciser les enjeux d'un projet d'aménagement communal.

Des propositions concrètes (aménagement d'espaces publics, réhabilitation du bâti, possibilité d'extension du bâti...) sont alors dessinées par le bureau d'études mis à disposition de la commune par le Parc.

Si les élus des communes sont à l'initiative de ces études, le Parc souhaite qu'elles soient partagées avec les habitants lors d'ateliers de réflexions et de présentations publiques.

Pour les mener à bien, le Parc fait appel à des architectes, des paysagistes, des urbanistes et des écologues. Leur coût de réalisation est pris en charge par le Parc. Des études complémentaires peuvent être proposées : étude de déplacements, de risques (coulées de boue, effondrement...)

L'étude urbaine peut avoir un caractère particulier : à Senlis par exemple, les élus ont souhaité étudier la possibilité de mettre en place une protection spécifique autour du secteur sauvegardé. A Creil, l'étude urbaine a pour objectif de réintroduire une plus grande biodiversité dans les quartiers sud du Moulin et des Cavées. Les phases de diagnostic sont elles aussi consultables sur le site du Parc. ■

Afin de réhabiliter une chaussée délaissée, le bureau d'études propose la création d'une piste cyclable.

© Extrait de l'étude urbaine de Rhuis - A ciel ouvert, B. Canard, Vue d'Ici



Le cahier de recommandations architecturales

Le cahier de recommandations architecturales est un prolongement de l'étude urbaine. Le Parc propose ce document à chaque commune pour préserver toutes ses caractéristiques architecturales. Il est composé de fiches présentant les différentes architectures présentes dans le village (la maison rurale, la longère, la grande demeure...), les détails architecturaux observés (corniche, bandeau de façade, encadrement de fenêtre...), les matériaux mis en œuvre, les couleurs préconisées (pour les enduits, les portes, les fenêtres...).

Outil très pratique, il est distribué gratuitement à chaque foyer. Actuellement, 18 communes bénéficient de leur cahier.



A Rhuix, à la demande des élus, le bureau d'études propose une simulation du paysage avec l'intégration de nouvelles maisons (simulation depuis la sortie de Joncouy). On observe que cette proposition s'intègre dans le paysage environnant.



Une démarche « engagée »

Benoist Garnero

Nous sommes, Claire Laubie et moi-même, paysagistes DPLG (école du paysage de Versailles). Nous assurons des missions de maîtrise d'œuvre complètes pour des projets d'espaces publics divers (des places, des jardins, des rues, des parcs, etc.), mais nous intervenons également en amont des démarches d'aménagement et d'urbanisme, en réalisant des études de stratégie territoriale. Les références de notre atelier témoignent de la diversité des thèmes et des échelles communément traités par les paysagistes. Depuis une dizaine d'années nous travaillons avec plusieurs Parcs naturels régionaux sur des études similaires aux études urbaines. Les Parcs naturels régionaux développent en effet des politiques « engagées » en faveur du paysage et des milieux vivants auxquelles nous sommes particulièrement sensibles.

L'enjeu principal du Parc naturel régional Oise – Pays de France, soumis à la montée de la périurbanisation parisienne, est de fabriquer un paysage pour demain. Pour cela, il propose aux communes la réalisation d'une étude urbaine. Outil de gestion et de stratégie de l'espace, elle doit permettre d'anticiper, au mieux, les mutations urbaines et paysagères à venir, et protéger les caractères et les éléments qui font aujourd'hui la richesse patrimoniale de la commune.

Les objectifs de l'étude urbaine sont multiples. D'abord sa durée permet de prendre le temps de la réflexion, de l'arpentage minutieux et répété du territoire, afin de partager un diagnostic et une vision prospective du territoire. Elle donne un éclairage différent sur le paysage qui existe déjà et explique les grandes étapes de l'évolution de la commune à partir de documents cartographiques anciens. Il ne s'agit pas de reproduire une analyse historique détaillée ; l'enjeu est surtout de comprendre les mécanismes d'évolution du paysage et de chercher des éléments forts et spécifiques de la commune sur lesquels il sera possible de bâtir un projet ancré dans son territoire, ses cultures et ses usages. Elle permet également de replacer dans une vision globale et cohérente l'ensemble des actions possibles ou souhaitées.

Souvent programmée avant la révision ou l'établissement d'un document d'urbanisme (PLU, SCoT) l'étude urbaine prépare donc les élus au débat, en particulier sur les questions d'extensions urbaines au sein de leur commune, sujet toujours sensible. Elle peut même parfois inciter les élus à réaliser un Plan Local d'Urbanisme, s'il n'existe pas encore. Nous la considérons enfin comme un très bon outil de sensibilisation et de vulgarisation pour la population. C'est pourquoi nous attachons beaucoup d'importance à l'explication, l'illustration, la démonstration.

Benoist Garnero est le gérant de l'atelier « A Ciel ouvert ». Il a déjà réalisé pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France les études urbaines de Montagny-Sainte-Félicité, Orry-la-Ville et Rhuix, il travaille actuellement sur celles de Saint-Maximin, La Chapelle-en-Serval et Roberval.

Une étude urbaine à Thiers-sur-Thève

Didier Jeudon,
maire de la commune

L'étude urbaine de notre village s'est imposée à l'issue d'une étude communale qui nous a décidé à acquérir une propriété devenue aujourd'hui la mairie. D'autre part, le Parc avait mandaté à l'époque un bureau d'études pour nous aider à réfléchir aux orientations futures à donner au site de l'ancienne scierie suite à l'arrêt de ses activités, notamment pour l'accueil de commerces de proximité. Nous étions à la recherche de tous les soutiens envisageables, de conseils, d'aides financières...

Parmi les grandes orientations proposées par l'étude urbaine, le projet d'aménagement des abords de l'ancien château féodal, sa mise en valeur, et la reconversion de la scierie ont mobilisé toute notre attention. Concrètement, l'étude urbaine a permis d'esquisser un programme reposant sur nos attentes : la création d'une esplanade pour accueillir le stationnement du centre-bourg, une maison d'accueil pour personnes âgées, une surface commerciale, un hôtel, mais aussi le transfert de la mairie et l'acquisition de parcelles à l'arrière de l'école. Concernant les projets plus « environnementaux », l'étude a envisagé un projet d'une Maison de la Thève, la création d'une place verte, simple pelouse bordée d'arbres cadrant la vue sur le château, et l'installation d'un chemin longeant le parcours de la rivière Thève, ainsi que des actions de sauvegarde ou de préservation des milieux fragiles.

Au final, l'étude urbaine a pris un an et demi. Le bureau d'études s'est appuyé sur tous les documents relatifs à l'histoire de la commune et à l'évolution paysagère du village. Elle a mobilisé du temps de travail et de présence pour les élus. Nous avons de plus mis en place un comité de concertation qui réunissait cinq représentants du milieu agricole, industriel, commerçant, etc., porte-paroles de la population, conviés à des réunions mensuelles pour suivre l'avancement de l'étude.

A cette occasion, une large communication a été mise en place auprès des habitants afin que chacun soit tenu informé des propositions de l'étude. Enfin, cette étude urbaine a servi de base à l'élaboration de notre futur PLU.

« Les petits éco-citoyens du Parc » au jardin !



Partenariat



Fin 2007, la Fédération des Parcs naturels régionaux a signé un partenariat avec NATUREN de Fertiligène (Groupe Scotts) à l'occasion du lancement de sa gamme de produits Naturen utilisables en jardinage et agriculture biologique. Ce partenariat s'est traduit dès 2008 par un engagement financier auprès de la Fédération des Parcs et a permis d'aider au montage d'opérations au sein de trois PNR (Camargue, Haut-Languedoc et Oise-Pays de France). En 2009-2010, Naturen s'associe de nouveau au PNR Oise - Pays de France afin de soutenir la création de jardins scolaires respectueux de l'environnement. Son engagement financier permet au Parc d'accompagner un plus grand nombre de classes dans leurs projets pédagogiques : financement d'animations, de livrets pédagogiques et de matériel de jardinage (composteurs, bio-seaux, fourches à compost, outils de jardinage à main, coffrets de graines...). Du compost et du paillage Naturen seront également offerts à chaque école participante.

Le Parc naturel régional Oise – Pays de France développe depuis 2006 un programme d'éducation à l'environnement et au patrimoine intitulé « Les petits éco-citoyens du Parc » pour les écoles primaires.

Sensibiliser les plus jeunes, une mission principale des PNR

L'objectif du Parc est d'apporter une aide aux enseignants souhaitant mettre en place au sein de leur classe des projets pédagogiques annuels permettant aux élèves de mieux connaître les richesses de leur territoire. Chaque enseignant construit son projet autour de 5 animations qu'il choisit parmi celles proposées par les partenaires du Parc dans le guide envoyé chaque début d'année scolaire. Des livrets pour les élèves, des fiches techniques, des mallettes documentaires complètent l'aide apportée aux projets.

Après les thèmes de l'eau, de la forêt et du patrimoine s'ajoute aujourd'hui celui des jardins et de l'agriculture.

Nouveauté 2009-2010 : le jardinage en lien avec l'agriculture et les jardins du territoire

« Les Petits éco-citoyens... jardinent à l'école » propose aux enseignants de les accompagner dans leur projet de jardin pédagogique scolaire. Support de multiples apprentissages dans tous les domaines enseignés à l'école primaire et notamment celui de l'éducation au développement durable et au respect de la nature et de l'environnement, le jardin permet également une ouverture vers l'histoire et le patrimoine par la découverte des nombreux parcs paysagers du territoire.

Le jardin constitue enfin une porte d'entrée idéale pour l'éducation au goût et la découverte du monde agricole.

Concrètement, les enseignants ont pu choisir parmi la quinzaine d'animations,

d'ateliers ou de visites financés par le Parc. Des livrets sur le jardin et l'agriculture ont été distribués à chaque élève (image ci-dessus) pour faciliter les découvertes et les apprentissages entre les sorties. Après une année de travail, la Fête des Petits éco-citoyens réunira sur trois jours l'ensemble des classes pour un moment convivial d'échange et de partage autour de leur projet.

Cette année, sur les 48 classes accompagnées par le PNR, 31 ont choisi le jardin et l'agriculture comme thème de travail : 9 jardins seront créés au cours de cette année scolaire.

Faire entrer la biodiversité à l'école !

Les animateurs initient les élèves à la création d'un jardin le plus naturel possible, afin de recréer au sein des écoles des lieux d'accueil et d'observation de la biodiversité. Parmi les activités proposées, certaines permettent aux petits jardiniers de se familiariser avec quelques règles de base du jardinage écologique avec notamment la mise en place d'un compost ou bien la réalisation d'un paillage. Les petits jardiniers peuvent également planter un arbre fruitier dans le jardin de l'école, fabri-

quer et installer des gîtes à insectes ou des nichoirs pour favoriser l'installation des abeilles, papillons, coccinelles et oiseaux. D'autres animations permettent encore de rencontrer les agriculteurs du Parc (céréaliers, éleveurs ou maraîchers) ou de visiter des jardins remarquables comme le jardin d'inspiration médiévale de l'Abbaye de Royaumont... Pour le Parc, il s'agit de faire évoluer les mentalités en redonnant goût aux méthodes de jardinage écologique et au respect de la nature. ■



Avec la création de jardin au sein de l'école, chaque élève pourra être sensibilisé aux techniques de jardinage naturel. © PNR OPF

Coup d'oeil sur Le mont Calipet

Le site du mont Calipet situé derrière l'Abbaye du Moncel en limite de la forêt domaniale, sur les communes de Pont-Sainte-Maxence et Pontpoint présente un intérêt patrimonial majeur. Il abrite en effet une richesse écologique importante avec la présence de pelouses calcicoles et de chauves-souris hibernant dans les cavités que l'on y trouve. A ce titre, le site est d'ailleurs intégré au réseau Natura 2000.

De par sa situation en périphérie de la zone urbaine de Pont-Saint-Maxence, le site connaît une fréquentation importante et de nombreuses dégradations telles que feu, déchets...

Pour maintenir l'intérêt écologique du site et gérer sa fréquentation, les communes de Pont-Sainte-Maxence et de Pontpoint, le Conseil général de l'Oise, les propriétaires locaux, le Parc naturel régional Oise – Pays de France, le Conservatoire des sites naturels de Picardie et les associations locales mènent une réflexion visant à la mise en place d'une gestion et d'une mise en valeur du site.

Il s'agira de proposer des actions

permettant de maintenir voire de renforcer l'intérêt écologique du site, limiter les fréquentations indésirables, de préserver et restaurer le patrimoine bâti du site et enfin d'amener la population à découvrir le site et les points de vue qu'il offre sur la vallée de l'Oise.

Un chantier nature a déjà été réalisé sur le site en novembre 2009 pour le nettoyer et le débroussailler.

Prochainement, en lien avec le schéma d'accueil du public du Parc, des barrières seront posées sur les accès afin de limiter la circulation des véhicules à moteur. Ensuite, le Conservatoire des sites naturels de Picardie posera des grilles de protection devant les gîtes d'hibernation des chauves-souris. afin de les préserver. ■

■ Les dernières publications du Parc



Découvrons les richesses du Parc « De Royaumont à Baillon, l'eau source de richesses »

Dans le but de valoriser des richesses patrimoniales souvent méconnues, le Parc vient d'éditer son premier sentier de découvertes. A destination du grand public, ce circuit au départ de l'Abbaye de Royaumont, située sur la commune d'Asnières-sur-Oise, propose la découverte des aménagements hydrauliques réalisés dès le Moyen-Age le long de la Thève et de l'Ysieux. Il permet également de se familiariser avec les richesses naturelles du marais de Baillon; de sa faune et de sa flore. Enfin le circuit vous guidera jusqu'au hameau de Baillon pour y découvrir son petit patrimoine.

Disponible gratuitement à la Maison du Parc sur simple demande, vous pouvez également le télécharger sur le site internet du Parc.

Le guide verger

L'inventaire des vergers et des arbres fruitiers que le Parc a mené sur son territoire a montré qu'ils étaient en forte régression. Pour aider les communes et les habitants à sauvegarder ces vergers qui sont porteurs de nombreux enjeux environnementaux, le Parc vient d'éditer un guide technique d'une trentaine de pages qui expose de manière simple comment entretenir et restaurer les arbres fruitiers, qu'ils soient de haute tige ou de petite forme.

Avec ce guide, le Parc espère conserver des essences locales et anciennes qui sont un patrimoine génétique à préserver et la base de savoir-faire traditionnels à valoriser; il espère également maintenir l'habitat de nombreuses espèces animales, dont la chouette chevêche. Enfin, ces vergers contribuent pleinement à la diversité des paysages du territoire.

N'hésitez donc pas à vous procurer ce guide qui est une véritable mine de conseils. Il est disponible gratuitement sur simple demande à la Maison du Parc ou téléchargeable sur le site internet du Parc.



Découvrons les villages du Parc

Le Parc poursuit sa collection sur la découverte de ses villages avec l'édition de 4 nouvelles plaquettes sur les villages de Montagny-Sainte-Félicité, Villers-Saint-Frambourg, Roberval / Rhuis et Fosses / Bellefontaine. Ces plaquettes proposent des promenades de 45 minutes à 1h30 pour découvrir le patrimoine historique de villages trop souvent méconnu.

Ces plaquettes sont disponibles gratuitement dans chacune des mairies ci-dessus, à la Maison du Parc et sont téléchargeables sur le site internet du Parc.



Un Parc, des posters et un film !

Pour vous faire apprécier toutes les richesses de son territoire, le Parc naturel régional Oise – Pays de France vient de terminer son premier film institutionnel. Pendant 26 minutes vous découvrirez le Parc, ses trésors architecturaux, sa faune et sa flore, ses paysages, son économie et les actions menées tout au long de l'année. Ce film a été mis à disposition de toutes les communes du territoire, des offices de tourisme, des bibliothèques et un espace est aménagé à la Maison du Parc pour le visionner.

Afin de révéler sa faune et sa flore exceptionnelles, le Parc vient de créer sa première série de posters. A travers 5 posters, le Parc vous invite à découvrir sa biodiversité et ses paysages forestiers qui font du Parc un territoire d'exception.

N'hésitez pas à demander ces posters au Parc, ils sont gratuits.

■ Samedis 13 et 20 mars A la découverte des grenouilles, chouettes et autres animaux nocturnes

A l'occasion de l'opération nationale *Fréquence Grenouilles* et de la *Nuit de la biodiversité* dans les Parcs naturels régionaux, le Parc vous propose une sortie sur les traces de quelques animaux nocturnes. La balade en forêt de Chantilly en direction des étangs de Comelles sera l'occasion de découvrir le mode de vie de ces animaux discrets s'activant la nuit. Avec un peu de chance, la sortie sera l'occasion d'observer crapauds et grenouilles lors de leur migration nocturne vers les lieux de ponte ou d'entendre le hullement d'une chouette. Le samedi 20 mars, à l'occasion de la journée nationale du conte, la sortie sera contée. Sortie adaptée à un jeune public.

-  **Inscription obligatoire auprès du PNR**
- Lieu de rendez-vous :** Parking de la table de Montgrésin (forêt de Chantilly)
-  **Horaires :** 19h45-22h30
-  **Gratuit**



■ Samedi 6 mars Opération Fréquence grenouilles

Manifestation proposée dans le cadre de la campagne nationale « *Fréquence grenouilles* ».

A Vineuil-Saint-Firmin, le Parc et l'association Forêt en Aulnoy vous proposent tout d'abord de découvrir les amphibiens, leur mode de vie et les actions mises en place pour protéger ces petits animaux en voie de disparition. Après le diaporama, vous pourrez vous rendre vers les systèmes de protection des amphibiens mis en place le long des routes empruntées par les animaux au cours de leur migration vers les lieux d'accouplement et de ponte.

-  **Inscription obligatoire auprès du PNR**
- Possibilité de s'inscrire pour le diaporama à Vineuil-Saint-Firmin et/ou à la sortie sur le terrain au départ de Senlis (A préciser lors de l'inscription)
- Un déplacement en voiture sera nécessaire entre les deux lieux.
- Lieu de rendez-vous :** Centre communal de Vineuil-Saint-Firmin à 19h00 et/ou Parking des jardins familiaux de Senlis à 20 h 30
-  **Horaires :**
- 19h00-20h15 : diaporama au centre communal de Vineuil-Saint-Firmin
- 20h30-22h00 : sortie en direction des barrages à amphibiens
-  **Gratuit**



Ateliers pour les enfants

Visite à la Bergerie (Mercredi 10 mars)

Savez-vous quand naissent les agneaux ? Savez-vous de quoi se nourrissent les moutons ? Savez-vous reconnaître les céréales ? En compagnie de l'agriculteur-éleveur, venez visiter la bergerie de Ver-sur-Launette et trouver toutes les réponses à ces questions. L'après-midi se terminera par une petite dégustation de jus de pomme, de miel, de pain d'épice et autres douceurs fabriquées par les agriculteurs du Parc.

Lieu : 50 route de Loisy à Ver-sur-Launette (Hameau de Loisy, commune de Ver-sur-Launette)
Public : enfants de 7 à 12 ans
Horaires : 14 h30 -17h00
Gratuit

Attention : l'inscription est obligatoire auprès du PNR et les enfants doivent être accompagnés d'un adulte

Protégeons la biodiversité : les richesses de la forêt (Mercredi 28 avril)

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité, le Parc propose aux enfants de se familiariser avec la nature qui les entoure. Cet atelier sera consacré aux richesses de la forêt ! Munis de boîtes loupes, de fiches d'observations et d'un carnet de terrain, les enfants explorent la forêt pour en découvrir les mystères. A la fin de la balade, les enfants sauront reconnaître le hêtre, le chêne ou le charme au toucher. Ils auront appris à déceler les traces et indices laissés par les nombreux habitants de la forêt : le martèlement du pic sur un vieux tronc, la plume bleue du geai des chênes, l'œuf dévoré par la fouine ou bien encore la noisette abandonnée par la sitelle.

Lieu : Forêt d'Halatte
RDV Parking du Poteau de la Belle Croix
Public : enfants de 7 à 12 ans
Horaires : 14 h30-17h00
Gratuit

■ Dimanche 7 mars Sauvons les grenouilles et crapauds de notre Parc !

Manifestation proposée dans le cadre de la campagne nationale « *Fréquence grenouilles* » et de l'année internationale de la biodiversité.

De 7 à 77 ans, aux côtés des bénévoles de l'association de sauvegarde d'Asnières-Baillon, venez participer au sauvetage des crapauds, grenouilles et autres amphibiens lors de leur migration printanière. Au petit matin, après leur voyage nocturne, les amphibiens bloqués par les barrages installés le long des routes n'attendent plus que vous pour traverser en toute sécurité la route et atteindre sains et saufs les lieux de ponte. Le sauvetage sera suivi d'une projection en salle afin de découvrir le mode de vie de ces animaux protégés et les actions mises en œuvre pour les préserver. Sortie adaptée à un jeune public.

-  **Inscription obligatoire auprès du PNR**
- Lieu de rendez-vous :** Devant la mairie annexe du Hameau de Baillon (commune d'Asnières-sur-Oise)
-  **Horaires :** 9h45-12h00
-  **Gratuit**

■ Dimanche 25 avril A la découverte des plantes sau- vages

Pique-nique possible sur place pour ceux qui le souhaitent

En compagnie de l'Association Sauvages & Comestibles, cette balade vous propose un petit voyage dans le monde des plantes des chemins, talus et champs de nos campagnes et villages. Vous connaissez sûrement l'ortie, le trèfle, le pissenlit ou la pâquerette mais sauriez-vous reconnaître le lamier ou la reine des prés ? Savez-vous que certaines de ces plantes sont délicieuses en salade, tartes salées ou breuvages ? C'est ce que vous découvrirez au cours de cette initiation sensorielle à la reconnaissance de plantes comestibles ou non, très communes mais pourtant méconnues de beaucoup.

-  **Inscription obligatoire auprès du PNR**
- Lieu de rendez-vous :** Parking des étangs de Toutedoie à Gouvieux
-  **Horaires :** RDV à 10h15 ou à 14h15 (durée de la balade 2h00)
-  **Gratuit**

L'histoire du Parc



Testez vos connaissances

Connaissez-vous l'histoire des villes et villages de notre Parc naturel régional ?

1 Quels sont les noms des habitants des villes de :

- a) Chantilly
- b) Jagny-sous-Bois
- c) Villers-Saint-Frambourg

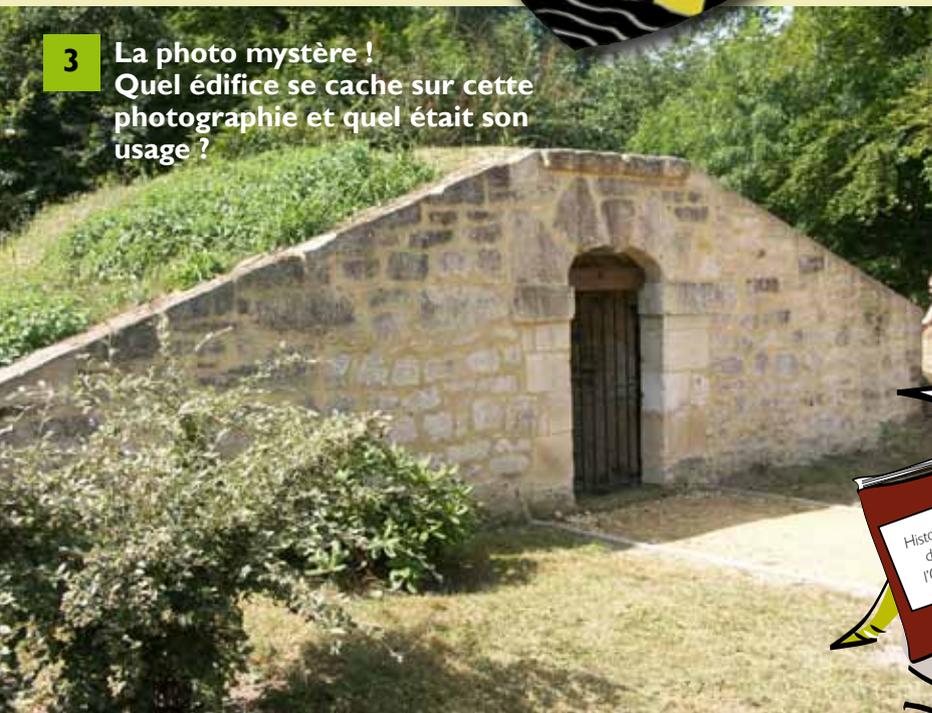
2 Observez ce blason ! A quelle ville appartient ces armoiries ?

En héraldique (science des blasons), les armoiries de cette grande ville du nord du Parc sont ainsi dépeintes : « d'or [jaune] au pont de trois arches de sable [noir] sommé d'une tour du même, au chef d'azur chargé d'une salamandre d'argent sur sa patience de gueules [rouge] ».



Jeu n°2 : Ce blason est bien sûr celui de la ville de Pont-Sainte-Maxence, imageant son emblématique pont foréifié traversant l'Oise. La salamandre, nous dit René BLANCHON, « a sans doute son origine dans l'octroi du titre de « ville » au 16^{ème} siècle par le roi François I^{er} » dont la salamandre était l'emblème.

3 La photo mystère ! Quel édifice se cache sur cette photographie et quel était son usage ?



Réponse au jeu N°3 : La glacière d'Avilly-Saint-Léonard Une glacière est une construction creusée dans la terre, maçonnée et couverte, destinée à recueillir la glace et la neige l'hiver, pour pouvoir la conserver le plus longtemps possible durant l'année à température constante. Les glacières, dont 12 au moins ont été recensées sur le territoire du Parc, se sont développées au 17^{ème} siècle au 19^{ème} siècle, surtout pour alimenter les nombreux châteaux en glace et moyens de conservation. Certaines étaient gigantesques : la grande glacière du château de Chantilly fait 9,25 mètres de diamètre, 11 mètres de profondeur, et pouvait contenir 600 tonnes de glace. La glacière d'Avilly-Saint-Léonard, ici représentée, a été restaurée grâce au PNR.

Réponses avec explications du jeu n°1 :
 a) 11096 Cantiliennes et Cantiliens habitent dans la ville principale. Leur nom rappelle la 1^{ère} mention historique du site, appelé « terra cantiliac » en 1223. Les noms des habitants sont en effet souvent basés sur les origines latines de lieux.
 b) 259 Johannisiennes et Johannisiens résident dans ce petit village valdoisien du Parc, entre vallée de l'Ysieux et plaine de France. Ils commémorent ainsi le souvenir d'un certain Johannes (Jean en latin) à qui appartenait ces terres avant le Moyen-âge. Jagny est donc une déformation progressive de Johannicum.
 c) 582 Frambourgeoises et Frambourgeois peuplent ce village, niché entre forêt d'Halaatte et plaine du Valois. Ces terres furent données au 10^{ème} siècle par la reine Adélaïde aux moines de Saint-Frambourg de Senlis. Le toponyme Villers, que l'on retrouve aussi dans Villers-le-Sec et Survillers, peut quant à lui tantôt évoquer la villa, grande ferme gallo-romaine (1^{er}-3^{ème} siècle), tantôt les villages qui se développèrent au Haut-Moyen-âge (6^{ème}-10^{ème} siècle).



Soyons Parc Magazine gratuit destiné aux habitants du Parc naturel régional Oise – Pays de France

Parc naturel régional Oise – Pays de France
 Château de la Borne Blanche
 48, rue d'Héruvaux – BP 6
 60560 Orry-la-Ville
 Tél. : 03 44 63 65 65
 Fax : 03 44 63 65 60
 contact@parc-oise-paysdefrance.fr
 www.parc-oise-paysdefrance.fr